

Image not found or type unknown



## contravention stationnement, erreur sur le département...

Par **paz88**, le **28/03/2019** à **12:01**

Bonjour,

J'ai été verbalisé par l'ONF (amende forfaitaire 135e, pour stationnement en chemin forestier) dans le département 54, sur le PV (papier) la partie à envoyer au centre de paiement est indiqué le département 53... est ce que cela peut jouer en ma faveur!? puis je le contester!? sachant que tout le reste de l'amende indique bien le département 54 ainsi que la ville qui est bonne aussi! je ne sais que faire, surtout que le vehicule n'est pas a mon nom... on me l'avais preter pr le weekend!